



**HAL**  
open science

## Controverses maritimes

Nicolas Benvegno, H el ene Desfontaines, Sarah Ghaffari

► **To cite this version:**

Nicolas Benvegno, H el ene Desfontaines, Sarah Ghaffari. Controverses maritimes. Revue d'Anthropologie des Connaissances, 2022, 16 (2), 10.4000/rac.28060 . hal-03823257

**HAL Id: hal-03823257**

**<https://hal.science/hal-03823257v1>**

Submitted on 24 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin ee au d ep ot et  a la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi es ou non,  emanant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv es.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



## Controverses maritimes

Connaissances et régulations

*Maritime controversies. Regulation and knowledge*

*Controversias marítimas. Conocimiento y regulación*

Nicolas Benvegna, Hélène Desfontaines et Sarah Ghaffari

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rac/28034>

ISSN : 1760-5393

### Traduction(s) :

Controversias marítimas - URL : <https://journals.openedition.org/rac/28054> [es]

Maritime controversies - URL : <https://journals.openedition.org/rac/28060> [en]

### Éditeur

Société d'Anthropologie des Connaissances

Ce document vous est offert par IMT Atlantique



### Référence électronique

Nicolas Benvegna, Hélène Desfontaines et Sarah Ghaffari, « Controverses maritimes », *Revue d'anthropologie des connaissances* [En ligne], 16-2 | 2022, mis en ligne le 01 juin 2022, consulté le 24 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rac/28034>

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 juin 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

# Controverses maritimes

Connaissances et régulations

*Maritime controversies. Regulation and knowledge*

*Controversias marítimas. Conocimiento y regulación*

Nicolas Benvegna, Hélène Desfontaines et Sarah Ghaffari

---

## Introduction

- 1 La manière dont les ressources naturelles de la planète sont exploitées et l'urgence climatique sont aujourd'hui au cœur d'un certain nombre de problématiques politiques et sociales. Dans ce contexte, la mer fait l'objet d'une attention particulière : comme vivier de ressources, comme alliée face au changement climatique mais aussi comme espace fragilisé (par la surexploitation humaine) et comme danger (avec les risques de submersion de certains territoires).
- 2 Cette situation génère une forte demande d'expertise de la part des décideurs politiques à l'adresse des chercheurs pour produire des savoirs applicables à l'exploitation durable des ressources, à la protection de certains espaces ou encore à l'identification des ressources sous-marines. Depuis deux décennies, des intérêts se manifestent relativement aux liens que les humains entretiennent avec leur environnement en général et avec la mer en particulier comme en témoigne la multiplication des associations de défense de l'océan<sup>1</sup>.
- 3 En partant de ce constat, ce dossier propose de réunir un ensemble de travaux ayant pour point commun de faire état d'un désaccord mettant en présence des humains, des non humains sur une scène maritime. Le premier objectif de cet article introductif est de mieux faire connaître les recherches menées sur cet objet y compris parmi les chercheurs du domaine venant de disciplines différentes (anthropologues, ethnographes, historiens, sociologues, politistes, juristes, économistes...).
- 4 Dans cette optique, l'introduction s'attachera surtout à restituer l'énigme qui depuis le colloque Océanext (2019) a animé nos discussions et que l'on peut synthétiser en deux questions : d'une part, en quoi la mer est-elle un espace ou un objet spécifique et

comment les sciences sociales peuvent-elles en rendre compte ? D'autre part, l'étude de la mer et de ses éventuels particularismes sont-ils susceptibles de questionner ou d'enrichir nos cadres d'analyse sociologique ? L'article s'articule ainsi en trois parties.

- 5 À partir de différents travaux sur la mer et ses enjeux, l'article s'attache à montrer comment les premières disputes autour de la mer ont contribué à sa qualification pour en faire un espace politique, objet de convoitise et de régulation nécessitant la production de cadres politiques et réglementaires dédiés. L'article s'arrête ensuite sur les liens entre les savoirs produits sur la mer et ses ressources et l'ordre social en s'intéressant notamment aux formes de production et de légitimation de savoirs, à leur hiérarchisation et à leur traduction en décision politique. Cette question est illustrée par l'exemple des transformations de la science halieutique. Enfin, l'approche par la controverse nous permet de saisir la pluralité des mondes sociaux et des registres mobilisés pour qualifier les enjeux maritimes. Ce moment est celui de la production de nouveaux savoirs encore instables ou de la confrontation de savoirs déjà existants mais s'ignorant jusqu'à qu'ils soient mis en présence lors d'une situation problématique.

## Une mer mythique et inconnue ?

- 6 *A priori*, la connaissance de l'Océan et des milieux marins ne semble pas aller de soi : l'Océan dans sa globalité et son immensité conserverait une part irréductible de mystère. Son étude, en particulier scientifique, demeurerait largement hors de portée de notre condition de terrestre, comme s'il s'agissait d'un objet qui nous serait parfaitement extérieur. Les acteurs qui le fréquentent et le connaissent par expérience n'ont d'ailleurs cessé d'entretenir une telle vision, en rappelant sans que cela fasse l'objet de davantage de vérification que la surface de la Lune serait mieux connue que le fond des mers (Rogers *et al.*, 2015)<sup>2</sup>. Il n'est pas rare que les marins pêcheurs alimentent cette mystique en mobilisant une citation apocryphe d'Aristote, selon laquelle « il y aurait trois sortes d'hommes : les vivants, les morts et ceux qui vont sur la mer. » Un tel imaginaire entérine une séparation franche entre terre et mer, et débouche inmanquablement sur le constat d'une spécificité des mondes maritimes pour lesquels les catégories descriptives et analytiques produites à partir de l'étude des sociétés « terrestres » seraient inopérantes (Dufour, 1987). Or, même si l'Océan est encore loin d'être scientifiquement épuisé, il existe néanmoins un grand nombre de travaux, y compris en sciences sociales, qui participent à sa connaissance, et aux rapports que les sociétés humaines entretiennent avec lui. C'est ainsi qu'une exploration des principales bases de données scientifiques<sup>3</sup> fait ressortir avec force les travaux dédiés à l'exploitation des ressources maritimes, des activités les plus traditionnelles comme la pêche (McEvoy, 1986 ; Locher, 2020) aux pratiques industrielles les plus récentes, comme les énergies marines renouvelables (Wright, 2015) ou l'industrie extractive (Sparenberg, 2019 ; Hallgren & Hansson, 2021). Ces études sont mises en miroir de celles qui portent sur la protection de l'Océan (Lubchenco & Grorud-Colvert, 2015 ; Levin *et al.*, 2016). Cette dialectique classique entre exploitation et protection trouve une illustration contemporaine à travers le développement de promesses d'une « économie bleue »<sup>4</sup> (Silver, 2015) thème auquel la revue *Marine Policy* vient de consacrer un numéro spécial (Huang & Watanabe, 2022).
- 7 Cette dernière perspective conduit à faire de l'Océan une nouvelle frontière pour le développement économique des États et renouvelle la question de la gouvernance des

espaces marins et de ses ressources en regard du statut de « bien commun » de la mer (Seto & Campbell, 2019). Or, d'une part, l'idée de frontière peut être questionnée (Hung & Lien, 2022 ; Lambach, 2021). Les luttes d'expansion et de maîtrise liées à la cartographie des terres et des mers sont à ce titre significatives des réductions produites par les savoirs. Portant implicitement des visions particulières du monde, ils contribuent à orienter la lecture et le traitement des situations auxquelles ils sont appliqués (Robert, 2008). D'autre part, l'anthropisation des espaces marins conduit à une diversification d'usages et d'enjeux potentiellement concurrents. Les situations où cette rivalité s'exprime constituent alors une scène propice à l'identification des savoirs en action dans les processus de légitimation des usages et de qualification des enjeux. En effet, l'Océan est à la croisée d'enjeux économiques, juridiques, géopolitiques, scientifiques et environnementaux qui s'entremêlent et peuvent susciter des frictions et des tensions. Ce constat n'est en soit guère original mais l'Océan a ceci de particulier qu'il a historiquement été appréhendé de manière globale et a fait l'objet de régulations interétatiques. C'est très tôt autour de la question de la liberté de naviguer pour commercer que le droit entre en scène, faisant de la mer un objet politique nécessitant d'être régulé avec une mise en discussion des questions de propriété et de juridiction aussi bien que d'appropriation, d'exploitation et de protection des biens marins.

- 8 À ces questions, sont venues s'ajouter celles relatives à la prise en compte des enjeux environnementaux en général et à la gestion durable des ressources en particulier. Sur ce dernier aspect, l'exploitation des ressources marines est depuis une cinquantaine d'années l'objet privilégié de réflexions qui ont abouti à la définition du concept de « commun global » (Ross, 1971). Si ce concept a par la suite été appliqué à de nombreux autres objets, au premier rang desquels on peut citer le climat, c'est bien de l'Océan qu'il a émergé. De nombreuses activités de gestion des ressources ont, en retour, été régulées selon les enseignements tirés des théories des communs : en l'état des connaissances alors existantes, cela a essentiellement conduit à des interventions étatiques ou d'organisations internationales imposées par le haut et destinées à trouver des accords pour préserver les ressources (Locher, 2018). Les travaux issus de différents domaines ont permis de formaliser une « tragédie des communs » (Hardin, 1968), annonciatrice de catastrophes écologiques.
- 9 Face aux résultats au mieux mitigés qui ont été obtenus par ces politiques (les populations de poissons ont, par exemple, continué de décroître), des recherches conduites en anthropologie à partir des années 1980 ont permis de mettre en évidence le caractère réducteur des seules approches institutionnelles dans la gestion des ressources (parmi les travaux les plus emblématiques, on pourra citer Berkes, 1985 ; Acheson, 1988). De telles recherches ont favorisé un basculement du regard en sortant de l'ombre une myriade de pratiques, de savoirs locaux, de conflits larvés qui sont essentiels dans la compréhension et la définition d'une gestion communautaire des écosystèmes. Sous ce nouvel éclairage, les questions maritimes ont fait l'objet d'expérimentations de gestion se voulant moins sectorielles, plus intégrées, cherchant à créer de nouvelles arènes favorisant les articulations entre savoir scientifique, savoir pratique et décision (Bremer & Glavovic, 2013 ; Van der Molen, 2018).
- 10 L'Océan est un espace naturel tout autant qu'un espace politique (Dahou & Mazé, 2021), constitué de mondes foisonnants au sein desquels évolue une grande diversité d'acteurs. Pour aborder ce foisonnement, nous avons souhaité, dans ce numéro, nous appuyer sur des épistémologies qui, d'une part, ne séparent pas d'emblée le social et le

naturel, le marin et le terrestre, et d'autre part qui tiennent compte de la diversité des acteurs qui peuvent intervenir sur un même enjeu, en ignorant parfois qu'ils le partagent, en déployant une approche davantage « orientées objets » (Latour, 2005) que centrées sur les institutions. Il s'agit donc d'entrer par les enjeux variés qui font l'objet de discussions, plus que par les organisations qui les prennent en charge. Afin de nous donner des prises pour nous saisir des différentes situations envisagées au fil du numéro, nous avons fait le choix d'opérer au prisme des controverses. Ce choix relève tout autant des raisons épistémologiques qui viennent d'être évoquées que de considérations méthodologiques. Sur ce dernier plan, les controverses procèdent par description de désaccords manifestes qui permettent tout d'abord de repérer plus aisément les situations au cours desquelles des mouvements de reconfiguration sociale sont à l'œuvre. Leur analyse permet ensuite de suivre les acteurs impliqués dans la situation considérée, sans préjuger de leur identité, de leur statut, de leurs intérêts, ainsi que d'envisager leur trajectoire dans les différentes arènes au sein desquelles ils interviennent, qu'elles soient institutionnelles ou non. Une telle approche offre donc un cadre adapté à l'appréhension des phénomènes relevant de la gestion des communs globaux, dont nous avons vu plus haut qu'ils abondaient à propos des réflexions sur l'Océan. Les controverses sont enfin particulièrement propices à la prise en compte des connaissances que les acteurs mobilisent et parfois mettent en forme pour justifier leurs actions. Les travaux qui ont alimenté depuis la fin des années 1970 les études sociales des sciences ont justement fait un usage spécifique de « controverse » pour caractériser les désaccords et les divergences qui jalonnent le processus d'élaboration des connaissances (Collins, 1985). Dans ce domaine, le mot est devenu d'emploi si courant qu'il fait l'objet de contributions systématiques dans le *Handbook of Science and Technology Studies* (STS) depuis la deuxième édition (Jasanoff et al., 1995).

- 11 D'autres études ont montré que ce type de disputes pouvait se prolonger au-delà des murs des laboratoires et impliquer d'autres publics que les seuls spécialistes. À l'appréhension de controverses scientifiques et techniques, s'est ajoutée celle de situations dans lesquelles sont conjointement discutées la production de connaissances et la définition de l'ordre social et politique (Jasanoff, 2004). Cela a donné lieu à plusieurs conceptions de la forme controverse, qui peut soit être considérée comme publique lorsqu'elle est définie par contraste avec une controverse scientifique, sciences et société étant, de ce point de vue, séparées (Gingras, 2014), soit être envisagée comme sociotechnique, lorsque l'élaboration des connaissances et la définition du social sont considérées comme imbriquées (Callon, 1986).
- 12 La référence à l'élaboration de savoirs spécialisés s'est estompée au fur et à mesure qu'a circulé la notion de controverse : bien souvent, elle n'est employée qu'en référence au désaccord qui caractérise chaque cas étudié. Ainsi, le terme de controverse perd ce qui en faisait la spécificité et peut dans la plupart des cas être utilisé comme synonyme d'autres notions utilisées par les sciences sociales telles que conflit ou crise, voire des mots génériques comme dispute, polémique ou débat. C'est ce type de définition non spécifique que proposent implicitement ou explicitement des publications récentes<sup>5</sup>. Le caractère indistinct de la notion est probablement un élément explicatif de sa circulation et de sa fortune, mais cela ne va pas sans poser problème. Jérôme Lamy a bien noté que l'usage inflationniste du terme avait conduit à une dévaluation de sa définition, voire, l'avait dévitalisé : « à force de routinisation et d'euphémisation de leurs limites, leur portée analytique semble aujourd'hui quelque peu émoussée » (Lamy, 2017, p. 130). L'appel à contributions de ce numéro laissait aux auteurs la

possibilité de recourir à « controverse » de la manière qui leur paraissait la plus adaptée à chaque cas décrit. En revanche, nous souhaitons que les articles de ce numéro spécial permettent de mettre à l'épreuve les conditions d'usage du terme, qui justifieraient, sans en figer le sens, de l'employer comme un concept sociologique spécifique. L'ambition poursuit celle entamée par le travail de Cyril Lemieux, désireux d'en proposer « une définition analytique (...) opératoire pour les sciences sociales » (Lemieux, 2007, p. 195).

- 13 Les intentions de ce dossier sont donc plurielles. Il s'agit d'offrir un aperçu des mondes sociaux que l'on peut déployer et analyser à partir d'enjeux maritimes, afin de mieux connaître leur richesse, de tenter d'en restituer leur complexité, d'envisager leurs ruptures mais aussi leur continuité avec des activités et des enjeux terrestres. Nous souhaitons tout autant envisager les voies par lesquelles les modes de penser et d'agir qui ont cours sur la terre ferme se prolongent en mer, qu'aborder les transformations des situations dans lesquelles des entités et des activités maritimes se relient, médiation par médiation, à ce qui se passe à terre. Autrement dit, nous voulons aussi bien nous intéresser à l'analyse des opérations par lesquelles « se prolonge la terre » (Nadaï & Labussière, 2014) qu'à celles par lesquelles la mer submerge et irrigue les activités terrestres. Finalement, ce sont les représentations communes sur la spécificité et la singularité des milieux maritimes qui sont envisagées au prisme des travaux regroupés ici. À travers des contributions originales de sciences sociales nous cherchons également, grâce à des situations de désaccord, à identifier et caractériser des discours, des pratiques, des dispositifs, des procédures et des acteurs qui ont contribué ou contribuent à produire des manières d'appréhender la mer et ses ressources qui ne sont pas sans conséquence sur les formes de gestion et de régulation mises en œuvre.

## Nommer le macrocosme maritime pour le rendre intelligible

- 14 Les mers ont été et demeurent des terrains de conflits, y compris symboliques, pour asseoir une conception du monde maritime. Certaines représentations perdurent, s'imposent et se généralisent au-delà de leur contexte d'émergence en bénéficiant d'appuis matériels qui vont servir de prises au jugement et à l'action. En ce sens, l'établissement par Grotius d'un Traité juridique sur la *Mare liberum*<sup>6</sup> peut s'appréhender comme un premier investissement de forme (Thévenot, 1985) visant à décrire simultanément plusieurs attributs, qui vont qualifier la mer. Répondant aux objections issues d'autres représentations de l'Océan<sup>7</sup>, Grotius met au jour un ensemble de propriétés : la mer est distincte de la terre, elle renvoie à la liberté plutôt qu'à la propriété et s'apparente à un bien commun (*res communis*) plutôt qu'à un bien privé. Est aussi précisée la classe d'objet à laquelle elle appartient : c'est un espace mais sans frontières, c'est un élément comparable à l'air. Ce sont enfin des règles et des instructions qui vont en cadrer l'usage, comme les droits de passage ou le droit de pêche. À partir d'une situation très localisée (justifier et établir juridiquement le droit de capture de la Compagnie hollandaise des Indes orientales sur les navires ennemis)<sup>8</sup>, Grotius a produit un traité juridique dans lequel il a forgé une conception de la mer. Celle-ci a, ensuite, pu être déployée comme une forme générale susceptible de servir de référence pour régler rationnellement les conflits entre États et suffisamment détachée

de son contexte d'élaboration pour se perpétuer. Au terme de ce travail de mise en forme opéré par Grotius, la mer est érigée en bien commun : nul ne peut se l'approprier et nul ne peut donner ce qu'il ne possède pas<sup>9</sup>. Cette conception de la mer libre et accessible à tous s'est traduite, par naturalisation du caractère construit du classement, en une catégorie collective de perception et d'action ouvrant d'inépuisables possibilités d'exploration et d'exploitation. Elle continue de cadrer ce au nom de quoi ou ce contre quoi sont décrite, débattus des situations, des actions et des règlements<sup>10</sup>. Néanmoins étant d'ordre conventionnel, elle reste discutable et conduit à de nouvelles disputes, de nouveaux compromis qui requalifient l'objet de désaccord en même temps que les règles cognitives pour l'appréhender. Un bien commun est-il le bien de tous ou de personne ? Si terre et mer sont distinctes, jusqu'où va la mer ? et peut-elle faire l'objet d'investigations scientifiques spécifiques (Levain & Laval, 2018) ?

- 15 Les enjeux et les effets de catégorisation s'étendent à ce/ceux que la mer abrite. En effet, si la mer est libre et commune, interdisant de ce fait toute revendication de propriété, chacun peut en revanche jouir de ses richesses. Ainsi en est-il du poisson qui appartenant à tous n'appartient à personne (*res nullius*). Faute de frontières établissant une exclusivité d'exploitation, le poisson, comme les autres richesses, devient l'objet de rivalités, chacun se sentant libre de se l'approprier. C'est donc relativement aux enjeux de possession et de juridiction que les différends, aujourd'hui encore pour la haute mer (Ros, 2019), affleurent et appellent des productions cognitives pour organiser la gestion de ce très discuté bien commun.

## De la *Mare liberum* à la *Mare economicum*<sup>11</sup> : s'approprier des ressources et justifier des pratiques

- 16 L'appropriation des richesses maritimes donne lieu à des différends de toutes sortes, des confrontations d'usages et d'intérêts, qui, pour être réglés pacifiquement, nécessitent la production de savoirs *ad hoc* visant à encadrer des pratiques et à les légitimer. De fait, les savoirs participent à la mise en forme du monde social au même titre que d'autres activités humaines. Retracer historiquement certains faits maritimes permet alors d'insister sur la dimension processuelle de l'élaboration des catégories d'action et d'en comprendre les ressorts et les prolongements toujours agissants. L'appel à contributions pour ce numéro n'a pas suscité de propositions de la part d'historiennes ou d'historiens. Nous avons donc mobilisé deux séries de travaux existants en histoire environnementale pour développer notre propos au sein de cette contribution liminaire. La première articule deux histoires, celle de l'inspection des pêches françaises et celle de la conservation des ressources marines (Grancher, 2018). La seconde appréhende l'effet des savoirs sur la gestion d'un commun (Fressoz, 2009, 2015).
- 17 La première affaire se déroule sur les côtes de la Manche dans les années 1720. Le problème posé est celui de l'absence de consensus sur les solutions à mettre en œuvre pour remédier à la raréfaction des poissons. Pour éclairer la situation, l'inspecteur Le Masson du Parc est dépêché sur place pour produire une connaissance des pêches et en améliorer le gouvernement. Pour (dis)qualifier les techniques de pêche, il procède par comparaison des dites techniques, relativement à des critères qu'il estime pertinents : quantité et qualité des poissons pêchés, importance des dommages causés au milieu. Ses conclusions le conduisent à prendre fait et cause contre l'usage de filets traînants<sup>12</sup>.



Il propose d'amender la réglementation des pêches, régie par l'Ordonnance de Colbert en 1681<sup>13</sup> par un encadrement de la technique, et une stricte protection du frai et des juvéniles comme solution au problème d'absence récurrente de poissons. La restriction de l'usage de cette technique est néanmoins régulièrement contestée et la dispute réactivée au gré des divergences d'intérêts, des innovations techniques et des décisions politiques (Grancher, 2015, 2021).

- 18 La seconde affaire maritime historique intéressant la compréhension des processus de production cognitive articulés à la construction de l'ordre social concerne un conflit d'appropriation d'une ressource communalisée, le varech<sup>14</sup>. D'un côté, le varech est supposé remplir une fonction naturelle essentielle, valorisée par les pêcheurs, celle de servir d'abri à la reproduction des poissons. D'un autre côté, ces algues ont une double utilité sociale : les paysans s'en servent pour amender la terre, les soudiers les brûlent pour se procurer les alcalins utiles à la fabrication du verre et du savon. Rapidement en raison d'une demande croissante en verre, notamment par le roi, la concurrence autour du varech s'exacerbe. L'arbitrage de la puissance publique est sollicité pour qu'elle statue du bon droit des uns et des autres sur cette ressource âprement convoitée. Pour éviter de voir la décision contestée, le gouvernement confie le problème à l'Académie royale des sciences. L'explicitation de la demande d'expertise, à travers les questions posées, cadre ce qui doit être analysé et ce qui peut être négligé. La question est traduite pour faire entrer le varech en science. Les savants n'ont pas à déterminer qui doit s'approprier le varech mais doivent en étudier le rôle dans la conservation du poisson et en comprendre les modes de reproduction. Cette demande d'expertise désigne aussi les protagonistes et les savoirs légitimes. Or, comme le rappelle Michel Callon, au cours d'une controverse, définir ce qui est problématique et ce qui ne l'est pas, qui a accès aux scènes officielles et qui en est exclu, est l'enjeu de luttes et de négociations (Callon, 1981). Rejetant la validité des savoirs locaux suspectés de servir des intérêts particuliers, l'Administration désavoue les pêcheurs et s'adresse aux savants de l'Académie, seuls à même de produire une connaissance présentée comme objective, un savoir vrai. La connaissance produite par les naturalistes tranche en faveur de l'arrachage du varech (plutôt que sa découpe). Cet avis, repris par la déclaration royale du 30 octobre 1772, sert les intérêts des verriers et va permettre le développement de l'industrie naissante (Fressoz 2009, 2015).
- 19 Outre leur intérêt incontestable au regard des enjeux environnementaux contemporains, ces deux situations sont aussi une « fenêtre d'observation sur la science et ses acteurs » (Gauthier & Gingras, 2015, p. 65). Elles nous permettent de saisir sociologiquement comment, pour traiter d'affaires maritimes, la science a pu être mobilisée pour réfuter d'autres types de savoirs plus expérimentiels et traditionnels dans le cadre de différends locaux. Non seulement elle a produit de nouvelles connaissances mais elle a aussi pu donner l'illusion de « dépolitiser » les décisions de la puissance publique. Affirmer la capacité de la démarche scientifique à se détacher de l'opinion et des représentations communes pour atteindre les objets de savoir véritable, c'est légitimer une hiérarchie des savoirs entre savoir expert et savoir profane au profit des premiers, présentés, comme plus outillés, plus neutres et plus favorables à l'intérêt général. L'envoi de l'inspecteur pour comprendre la raréfaction des poissons renseigne deux dimensions qui nous intéressent ici. Premièrement, on voit se dessiner une administration centralisée dédiée à la gestion rationnelle des mers et des ressources. Deuxièmement, l'expertise donne à voir l'émergence d'une forme légitime de savoirs issus de l'accumulation des observations concrètes et de leur mise en forme pour

élaborer une connaissance non nécessairement fondée sur des corpus existants. Dans l'affaire du varech, les scientifiques, ainsi que le souligne Jean-Baptiste Fressoz, sont convoqués en tant qu'experts mandatés par la puissance publique, ceux que Ursula Klein appelle les « experts-scientifiques-artisanaux » (Klein, 2012)<sup>15</sup>. Il ne s'agit pas d'arbitrer mais de neutraliser les contestations en fondant la décision sur un avis objectivé puisque produit par les expérimentations des scientifiques, et ce même si « les discussions préliminaires ne laissent guère de doute quant au but de l'expertise : réfuter les allégations des pêcheurs et des agronomes et asseoir l'industrie soudière. Leur connaissance du sujet est alors nulle » (Fressoz, 2015, p. 119). C'est donc aussi la question des liens entre science et gouvernement, qui est posée à partir des faits maritimes, en documentant notamment les rapports d'interdépendance entre le pouvoir politique et le savoir.

- 20 Dans les deux situations précédemment abordées, des « sachants », naturalistes et inspecteurs, sont mandatés pour produire des connaissances susceptibles d'éclairer ou de conforter les décisions politiques relatives aux activités de pêche. La science y est érigée en « juge de paix » (Boudia & Jas, 2014). Contribuant au règlement de certaines affaires, elle alimente aussi une législation maritime de plus en plus formalisée. Autrement dit, les connaissances produites sont ici mises au service de l'État avec un double objectif : gouverner les hommes et gouverner les ressources communes<sup>16</sup>.
- 21 Ce dernier objectif est au cœur de la science halieutique, incontournable dans la production de connaissance de l'Océan et de ses ressources. De nombreuses innovations techniques ont conduit au développement permanent de l'industrie de la pêche non seulement en se mondialisant mais aussi en accroissant son efficacité. Or, à la fin des années 1970, ainsi que le souligne Fabien Locher (Locher, 2019), des inquiétudes inédites pour l'état et le devenir des océans commencent à se faire jour et parmi elles, la question de la surpêche. Contrairement à la croyance collective, la mer n'est pas le vivier alimentaire inépuisable à découvrir et exploiter. La dégradation et la raréfaction de la ressource biologique et de son milieu exacerbent les rivalités. La question de sa gestion s'est imposée malgré l'incertitude inhérente à la spécificité de ces ressources dont les humains ne contrôlent ni la distribution géographique, ni les mouvements ni le développement naturel (reproduction). C'est à cette période et pour permettre de répondre à cet enjeu que la science halieutique a été appelée à produire une activité d'expertise « conçue au sens large comme l'intégration de savoirs scientifiques dans un processus de décision politique » (Granjou, 2003, p. 175).

## La science halieutique, une science pour gouverner la mer

- 22 « Science de l'exploitation des ressources vivantes aquatiques », la science halieutique étudie leur « utilisation par l'homme pour décrire, mesurer et prédire en vue d'optimiser cette relation particulière entre l'homme et les ressources aquatiques renouvelables » (Garcia, 1989, p. 712). Liée à la régulation de l'exploitation de certaines ressources halieutiques, la science produite l'est d'abord pour l'action et s'intéresse à la dynamique des espèces exploitées économiquement en vue de produire des recommandations de gestion rationnelle des pêches. On retrouve ici les traits de la science réglementaire décrite par Sheila Jasanoff notamment dans cette association tripartite entre la production de connaissances, l'élaboration de synthèse et la capacité

de prédiction, incarnée notamment dans la décision et l'action publique (Jasanoff, 1990, p. 70).

- 23 La raréfaction des ressources maritimes et l'effondrement de certaines espèces ont alors été interprétés comme un échec de régulation, un échec des diagnostics et des recommandations à produire une réglementation à même d'assurer une viabilité des ressources halieutiques et des pêcheries<sup>17</sup>. Le sommet de la Terre qui se tient à Rio de Janeiro en 1992 impose dans le même temps le concept de développement durable. C'est ce double contexte qui ouvre « sur un débat de nature épistémologique »<sup>18</sup> (Catanzano & Rey, 1997, p. 28) quant aux manières et aux savoirs permettant d'appréhender la complexité des milieux aquatiques et halieutiques (Garcia, 1989 ; Rey, Durand & Laloë, 1995 ; Chaboud & Cury, 1998), et par voie de conséquence, de solidifier aussi la capacité d'expertise. La (re)découverte de la complexité inhérente aux milieux naturels, l'intégration d'une pensée systémique se sont traduites alors tout à la fois par une recomposition de la science halieutique, de ses objets et la confortation du principe d'appel à l'avis scientifique<sup>19</sup>.
- 24 À la science de la dynamique des populations comme support à la conduite d'une gestion dite rationnelle des pêches se sont adjointes d'autres disciplines<sup>20</sup>, d'autres approches car « par nature pluridisciplinaire, le projet de compréhension des interactions au sein des systèmes halieutiques supposait tout à la fois une mise à plat des questions, des méthodes, mais aussi des concepts appropriés, exclusivement ou non exclusivement d'ailleurs, par l'une ou l'autre des sciences de la nature, de la société ou de la représentation. » (Rey *et al.*, 1997, p. 23). Comprendre les interactions, c'est comprendre au-delà du seul prélèvement par pêche et c'est aussi intégrer l'activité humaine comme composante parmi d'autres du « système halieutique ». L'approche est signifiante d'une représentation écosystémique de la nature qui intègre les interactions inter-espèces, les régimes alimentaires ou encore les pressions anthropiques, etc. comme éléments de compréhension des dynamiques des stocks, autrement dit les effets d'interactions multiples et plurielles sur une espèce donnée au sein des (éco)systèmes halieutiques (Gascuel *et al.*, 2012). Le changement d'approche et de représentation, s'il n'est encore que partiellement mis en œuvre scientifiquement et politiquement, se traduit néanmoins dans une autre manière de concevoir la recherche halieutique et de gérer les pêches. Là où les politiques attendaient, des recommandations des halieutes, qu'elles permettent une gestion à « l'équilibre » des ressources et une « stabilité » des impacts pêches sur celles-ci (conservation/exploitation), c'est plutôt désormais qu'elles permettent la durabilité<sup>21</sup> tant des écosystèmes marins et aquatiques que des activités.
- 25 L'entreprise de réforme de cette science pluridisciplinaire et avec elle, celle de la gestion des pêches semble continue (Gillon *et al.*, 2000 ; Biais, 2003 ; Garcia, 2004 ; Gascuel, 2009 ; Cury, 2013). Les enjeux écologiques et sociaux qui y sont liés ont donné lieu à une réforme des modalités d'échange sur la situation des stocks (intégration, participation) et des décisions politiques au niveau de l'Union Européenne. Les connaissances produites par les pêcheurs eux-mêmes tendent à tenir une place plus légitime dans le cadre d'une gouvernance territorialisée<sup>22</sup> (Lelong, 2009). Pour autant, la pêche n'est plus la seule activité dont la connaissance contribue à élaborer les cadres d'appréhension et de régulation des activités marines. C'est ce que sous-tend la planification de l'espace maritime (ou MSP, pour Marine Spatial Planning) qui vise à définir des règles de gestion et d'allocation des ressources marines dans un objectif tout à la fois de durabilité de la biodiversité et de partage des activités et des usages. La

mobilisation de cet instrument de gouvernement met aux prises diverses parties prenantes qui, pour faire valoir leurs intérêts propres, exploitent sans doute plus que jamais, des dispositifs cognitifs<sup>23</sup>. Pour les marins pêcheurs comme pour d'autres participants, la légitimation de productions de données, de cartographies ou encore de quantification de telle ou telle activité y apparaît en effet cruciale tant sont intriqués les enjeux de savoir et de pouvoir dans les relations économiques (Tissière & Trouillet, 2022).

## Qualifier et gouverner l'incertain : le pouvoir analytique de controverses actuelles

- 26 En février 2022, le *One Ocean Summit* a rassemblé une centaine de pays à Brest avec pour enjeu de « protéger la biodiversité et les ressources de nos océans. »<sup>24</sup> Regrettant que « deux tiers de l'Océan soient situés au-delà des juridictions nationales, sans pouvoir bénéficier d'aires marines protégées » et que la « pêche illégale, non réglementée représente près d'un cinquième des prises mondiales », une quarantaine de pays ont fondé la « Coalition de la Haute ambition pour un traité de la Haute mer », afin de construire un accord opérationnel et mondial sur l'utilisation durable de la haute mer et la protection de sa biodiversité. Si nous avons repris cette déclaration<sup>25</sup> c'est qu'elle actualise une dispute juridique séculaire sur la manière de qualifier la mer et sur les enjeux de juridictions et d'appropriation des ressources afférents (cf. *supra*). Partant d'une mer libre, les différentes réglementations ont conduit à un basculement d'un système dans lequel il était possible de pêcher partout sauf là où c'était proscrit, à un système dans lequel il est désormais interdit de pêcher partout sauf là où c'est autorisé (Trouillet, 2006). Cela s'est accompagné d'un fractionnement de l'espace maritime (eaux intérieures, eaux territoriales, Zones Économiques Exclusives, littoral, côte, haute mer, etc.) et d'une tentation accrue des États d'étendre leurs juridictions en mer (Ros, 2019).
- 27 En effet, alors que la demande de ressources continue de croître et que les sources terrestres déclinent, les attentes à l'égard de l'Océan en tant que moteur du développement humain augmentent. Nous l'avons vu, grâce aux travaux historiques, la revendication des ressources et de l'espace marins n'est pas nouvelle : ce qui change, c'est l'intensité, la diversité et la compétition entre des intérêts composites (nourriture, énergie, espace, matériaux), ce que d'aucun appellent « l'accélération bleue » (Jouffray *et al.*, 2020). Ces attentes croissantes vis-à-vis de l'espace maritime, aussi bien que leur hétérogénéité, mettent au jour des manières de penser cet espace et ses usages qui toutes cherchent à s'imposer, à s'exprimer dans des instances scientifiques, médiatiques ou encore politiques de concertation, de régulation, de négociation. De ce fait, la mise en lumière de certaines situations controversées peut contribuer à rendre compte de ces enjeux en devenir et de la dynamique des savoirs associés.
- 28 De l'échelle locale à l'arène internationale, du littoral à la haute mer, que l'on y entre par le haut, avec un objectif explicite de gouvernance ou qu'on y entre par le bas autour d'un artefact sociotechnique, nombreuses sont les scènes qui donnent à voir diverses formes d'affrontement quand il s'agit de défendre une activité ou encore rendre légitime une pratique à des fins gestionnaires, fût-elle d'origine sacrée. Les travaux réunis ici illustrent la diversité des représentations et des qualifications de ces espaces et de leurs richesses. Chacun explore une situation où un espace maritime est convoqué pour faire état d'un problème dont la résolution nécessite de produire, de faire valoir

ou au contraire d'invisibiliser des connaissances. La pluralité des récits est aussi l'occasion de donner à voir une pluralité des manières de connaître.

- 29 L'approche par les controverses permet de répondre partiellement à ces questions et d'en ouvrir d'autres. En proie à des conflits d'intérêts multiples, les espaces marins, sous-marins, littoraux font l'objet ici de travaux qui traduisent des interrogations globalisées où sont intriquées des entités, humaines ou non, des normes et des valeurs, des représentations, des usages. Rendre compte de ces controverses permet de saisir toute la palette des opérations par lesquelles les personnes désignent l'objet ou le problème, le rapprochent d'autres dispositifs (re)connus, qualifient les protagonistes (concurrents, alliés, opposants, politiques, scientifiques, experts) et traduisent des intérêts particuliers dans des revendications, des règles, des modèles économiques, des réunions, des articles scientifiques, des statistiques.
- 30 Envisager les différentes situations au prisme des controverses, que l'on discute de la conservation du littoral, de nouvelles modalités de gouvernance ou du partage d'un espace entre humains et non humains, c'est observer les multiples opérations de cadrage qui sont réalisées pour résoudre le problème : des indicateurs de valeur sont produits, des savoirs traditionnels sont réactivés dans un sens renouvelé, des causes sont redéfinies, des configurations et des limites sont requalifiées et un objet trouve sa place dans une politique de gestion.
- 31 La contribution de Nastassia Reyes et Manon Airaud nous permet d'entrer dans l'arène des organisations internationales et de saisir comment une question, ancrée dans les connaissances et les pratiques de pêche traditionnelles, s'invite dans les instances de gouvernance internationale. Les discussions engagées au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) conduisent à réduire progressivement la question des dispositifs de concentration de poissons ou DCP à une interrogation sur le nombre de dispositifs pouvant coexister simultanément en mer. Faire cela, c'est d'une part se limiter aux artefacts artificiels dénombrables, c'est d'autre part en faire un objet de régulation dans les politiques de pêche et c'est enfin exclure tout débat plus général sur les « *modèles sociaux et environnementaux qui engagent notre monde contemporain* ». Or, la description minutieuse que Reyes et Airaud font du DCP, et de son évolution, montre les différentes catégorisations dont il peut faire l'objet. Ayant observé que de nombreuses espèces de poissons pélagiques se regroupent près des objets qui flottent dans l'océan, les pêcheurs ont, de très longue date, exploité ce comportement naturel pour capturer des bancs de poissons (notamment des thonidés) d'une grande valeur commerciale en fabriquant eux-mêmes (puis en faisant fabriquer) des DCP dérivants de plus en plus perfectionnés. Le dispositif génère des débats sur ce qui légitime son existence ou requiert son interdiction. Pêcheurs et armateurs, ONG environnementales, chercheurs en sciences halieutiques et représentants d'organisations internationales et de gouvernements tentent par leurs alliances réciproques et temporaires d'imposer le cadre dans lequel il convient d'interpréter cet objet sociotechnique et la manière de qualifier le dispositif dans le « monde » retenu (Boltanski & Thévenot, 1991). Le cadre de référence de la justification peut-il être industriel, marchand ou écologique ? L'armateur français et l'halieute peuvent s'unir pour défendre l'existence des DCP, l'un pour s'assurer une pêche fructueuse, l'autre pour produire des connaissances. Le représentant des pêcheurs japonais peut enrôler le défenseur de l'environnement dans son projet d'interdiction, le premier voyant dans le DCP un outil de concurrence déloyale, l'autre une pollution

marine. De fait, la multiplicité des registres argumentatifs mobilisés par les acteurs dépasse le cadre de l'objet discuté initialement. Le DCP opère ainsi comme objet qui va faire parler et agir les acteurs (Callon, 1991, p. 205). Support de négociation entre différentes perspectives, il intervient comme un médiateur « cognitif » (Trompette & Vinck, 2009). Mais réciproquement, les disputes engagées rétroagissent sur la forme de l'objet discuté pour en faire une entité acceptable (au moins provisoirement) au regard des différentes justifications mobilisées. C'est ainsi qu'on peut par exemple comprendre l'ajout de balises qui intéressent les halieutes et les pêcheurs, le choix de matériaux plus facilement biodégradables ou encore les préconisations sur les mailles des filets qui portent les préoccupations des ONG environnementales ou celles des représentants gouvernementaux.

- 32 Le travail de qualification est également au cœur de l'atelier de surfonomie décrit par Julien Weisbein. Celui-ci retrace la constitution progressive d'un savoir scientifique économique et nous donne à voir concrètement un travail de traduction des vagues dans le langage de ce qui est, par ailleurs, désigné par « économie bleue<sup>26</sup>. » Pour pérenniser leur activité, les surfeurs ont besoin des vagues et face à l'artificialisation des littoraux, ils s'en font les porte-parole. Ce ne sont pas les vagues en tant qu'effet de friction du vent sur la surface de la mer qui sont mises en scène mais bien *la vague*, une entité dotée d'une existence propre. Pour les protéger, ils traduisent son existence dans un registre qui fasse sens pour ceux qui la menacent. Pour orienter la décision en faveur de la vague, les surfeurs se réfèrent au monde marchand comme cadre d'interprétation et élaborent un outil de modélisation de sa valeur économique à même de faire entrer dans une commune mesure une vague et un projet d'aménagement. C'est donc notamment pour intéresser les gestionnaires d'activités sur le littoral que les surfeurs vont « *se convertir à l'économie* » et réduire la vague à un ensemble d'attributs économiques. Il s'agit de donner à voir ce que la disparition de la vague coûterait économiquement à la collectivité au détriment de tout autre cadrage (esthétique, géophysique, environnemental). Elle n'est plus une vague mais un agrégat d'indicateurs de mesure. La connaissance produite n'a pas vocation à expliquer le réel mais à caractériser une réalité virtuelle sur le mode « que se passerait-il si ? ». Weisbein montre alors que s'il y a consensus sur « *le fait que la mesure monétaire est le meilleur moyen de saisir la valeur d'une vague* », l'incertitude demeure en revanche sur ce qu'il est important de rendre visible, et donc sur les critères à prendre en compte dans les outils et modèles de quantification (Desrosière, 1993). L'élaboration et la sélection de critères aptes à qualifier la « bonne » façon d'évaluer la valeur de la vague mettent au jour des espaces de calcul en reconstruction et donc des espaces de négociation potentiels. Les critères communs sélectionnés pour saisir des réalités *a priori* hétérogènes et les rendre comparables, sont performatifs car ils énoncent les éléments qui doivent être pris au sérieux et, en creux, ceux qu'il convient d'occulter dans la décision. Quantifiant des qualités, l'outil équipe la rationalité de celui qui doit arbitrer et participe à une économisation du jugement (Karpik, 2007 ; Desrosière, 2008 ; Cochoy, 2011). La méthode construite est activée dès qu'une vague est mise en danger par des projets d'aménagement. Les indicateurs sont détachés des réalités sociales pour lesquelles ils ont été élaborés pour s'imposer comme un outil à l'efficacité standardisée. S'inscrivant dans ces catégories existantes et partagées par leurs interlocuteurs, les surfeurs ont donc cherché à construire un standard pour la production des connaissances (les règles pour la mesure) et en légitimer les résultats par une formalisation de type académique. Grâce à la description de cet atelier de la surfonomie, Weisbein montre que ce travail de

mise en forme nécessite un fort investissement des acteurs concernés pour stabiliser leur outil et en faire une prise pour le jugement (Bessy & Chateauraynaud, 1991). Il montre aussi que mobilisé, dans un autre cadre - celui d'un projet d'aménagement localisé en Bretagne dans les années 2010 - l'outil, loin de résoudre un problème, en devient un lui-même pour ses usagers, en raison du résultat produit : la valeur calculée de la vague met au jour l'intérêt insuffisant qu'elle représente pour être protégée.

- 33 La question de la science réglementaire est un des enjeux principaux du travail de Gaëlle Ronsin et Florian Sanguinet. S'appuyant sur le constat de l'effondrement du stock de morues dans les zones de pêche canadiennes et sa gestion par le ministère des pêches, les auteurs rendent compte de ce que ce problème cristallise et produit sur la structuration d'une science dite gouvernementale et sur la production de connaissances (Walters & Maguire, 1996). La pêche a fait l'objet d'un moratoire qui ne produit pas les effets escomptés : le stock ne semble pas remonter alors même qu'il n'est plus pêché de morues. Parmi différentes hypothèses, l'idée se fait jour d'une éventuelle responsabilité du régime alimentaire des phoques dans l'effondrement des stocks. À cette recherche de « cause probable » est associée une finalité : autoriser de nouveau une activité de pêche durable et mettre fin aux critiques publiques dénonçant tout autant les erreurs d'estimation de stocks de morues des chercheurs en science halieutique que l'incapacité du Ministère à prendre les décisions pertinentes. Pris dans sa relation de prédation avec la morue, le phoque de la baie de Saint-Laurent devient un protagoniste central de la situation. C'est lui qui endosse les intérêts politiques du Ministère de la Pêche et des Océans en portant la responsabilité de la baisse des stocks de morue. Mais c'est aussi l'absence de connaissances stabilisées sur le lien de causalité entre le régime alimentaire des phoques et la disparition des morues qui fait l'objet d'un investissement stratégique et délibéré par le Ministère des Pêches et Océans, non pas pour être levée et produire de la connaissance, mais pour être maintenue comme registre de justification (Chalas *et al.*, 2009). En revanche, c'est bien pour condamner ou disculper le phoque, ce coupable présumé mais incertain, qu'une partie des scientifiques va chercher à produire de nouvelles connaissances. Si la chasse aux phoques est une « controverse bien ancrée » (Danto *et al.*, 2020), c'est un autre problème qui se trouve posé ici puisque le phoque n'est plus appréhendé de manière isolée mais au regard de son interaction avec un autre être : la morue. L'étude menée par les deux auteurs permet de voir que les négociations ne sont pas permanentes ni ne se succèdent de manière linéaire et que les controverses peuvent n'émerger qu'à certains moments dans la carrière d'un problème. Ici, la controverse naît de la mise en commun de connaissances issues de corpus disciplinaires jusqu'alors séparés et s'ignorant les uns les autres. Elle a pour résultat la création d'un nouvel espace cognitif partagé (représentations, imaginaire, modèles-équation, instruments, concepts et connaissances, formes de preuves, finalité...) à partir duquel les problèmes vont pouvoir être qualifiés, interprétés et réglés. C'est ainsi que lorsque le régime alimentaire des phoques émerge comme problématique, chacune des disciplines va d'abord s'en saisir, de manière confinée, avec son propre corpus d'instruments, de mesures, de valeur pour produire un type de connaissance : estimation de stock de morues, dénombrement et étude comportementale des phoques... Or, la somme vaut ici plus que l'addition des parties et la connaissance des morues ajoutée à une connaissance des phoques ne fait pas la connaissance sur l'interaction phoque/morues. Le désajustement entre la situation problématique et les instruments et connaissances

disponibles s'apparente à une controverse dont l'enjeu n'est pas de faire valoir un corpus sur un autre mais bien d'en produire un nouveau.

34 L'article de Pauline Fabre, Pierre-Yves Le Meur, Alexander Mawyer et Tamatoa Bambridge, quant à lui, nous fait quitter la pleine mer et la vague pour nous transporter dans un atoll polynésien français. En s'appuyant sur un travail ethnographique relatif à la mise en place d'une Aire Marine Protégée (AMP) à Teahupo'o, une presqu'île de Tahiti, les auteurs apportent une contribution aux réflexions relatives aux politiques de préservation des milieux marins et lagonaires en Polynésie française. De manière plus spécifique, ils retracent un processus d'hybridation des formes de régulation pour la gouvernance du lagon entre d'une part une régulation administrative portée par le dispositif de l'AMP et d'autre part une régulation traditionnelle portée par le *rāhui* et ses interdits et mettent au jour les conflits que cela génère. D'un côté, la politique de protection initiée par l'État Français, à travers son dispositif d'Aire Marine Protégée (AMP), est emblématique de ce que Descola appelle une pensée naturaliste (Descola, 2005), fondée sur la distinction entre nature et culture. D'un autre côté, le monde polynésien n'oppose pas la culture à la nature mais postule plutôt un principe de continuité (Rigo, 2004) où les dieux et les humains partagent une part de sacré et sont généalogiquement liés à la nature. Le projet de mise de protection environnementale s'accompagne d'une expérience de gestion participative où les deux visions vont se rencontrer. C'est ce qui conduit les auteurs à se focaliser sur une catégorie traditionnelle : le *rāhui*. Ils montrent comment une interdiction traditionnelle (concernant toutes les activités lagonaires y compris la pêche), un temps tombée en désuétude, fait l'objet d'une requalification pour pouvoir s'ancrer dans un dispositif de gestion contemporain du lagon (Artaud, 2014). Ce processus de gouvernance en train de se faire met au jour à la fois un détachement partiel des pratiques anciennes et une recombinaison de celles-ci en une pratique jugée légitime pour l'ensemble des parties prenantes. Saisir ce travail d'articulation par le prisme d'une controverse permet aux auteurs d'identifier les différents acteurs ainsi que les arguments que chacun mobilise pour qualifier et interpréter ce que doit être le *rāhui* et ce qu'il peut faire ou non. C'est avec un objectif explicite de gouverner le lagon pour en préserver les ressources qu'est mise en place la gouvernance hybride décrite par Fabre, Le Meur, Mawyer et Bambridge. Ici, c'est un autre travail d'association de savoirs antérieurs produits dans des univers disjoints qui va permettre de redéfinir le projet politique par l'inscription du *rāhui* dans un cadre légal, celui de l'AMP, pour faire émerger une nouvelle régulation adaptée au contexte contemporain mais encore conflictuelle.

35 Enfin, le dossier se termine par un texte, au statut différent des précédents, qui prend la forme d'un essai<sup>27</sup>. Le récit de Fabien Clouette nous ramène en zone côtière pour relater quelques formes d'interactions entre des animaux marins et des humains. La côte et le littoral incarnent physiquement le point de rencontre entre terre et mer et c'est dans cette zone que se définit et se négocie le continuum ou la séparation entre les deux. Mieux connues que la haute mer, les zones côtières subissent une forte pression anthropique (pêche, loisirs, installations énergétiques) et permettent non seulement d'observer de multiples enjeux maritimes, des conflits d'usages, mais aussi de questionner les modes d'interaction entre nature et société, comme c'est le cas avec le récit de Clouette. L'auteur porte en effet son attention sur des relations que des humains entretiennent avec des animaux marins prétendument sauvages avec lesquels ils partagent l'espace. De manière inattendue pour la plupart des acteurs concernés, les



liens décrits ressemblent à des formes de sociabilité qui peuvent être assimilés à des relations de voisinage : peu à peu, certains animaux solitaires qui viennent volontiers à la rencontre des humains (plongeurs, surfeurs, classes de mer...), alors qu'ils sont supposés « n'avoir rien à faire là », sont identifiés, partagent des activités, finissent par être baptisés et même acquérir une certaine notoriété. Ainsi, le texte s'attarde sur toutes les relations qui donnent une consistance aux biographies de You le phoque et de Zafar le dauphin. L'essai de Clouette nous permet d'une part de repérer les discours anthropocentriques, qu'il s'agisse des projections réalisées pour expliquer les comportements des animaux considérés (sont-ils poussés à aller à la rencontre des humains car rejetés de leur communauté de semblables ?) ou plus généralement lorsque l'animal est pensé comme une ressource pour l'homme ; il se tient d'autre part à distance d'approches zoocentriques telles qu'elles se développent depuis quelques années au sein du courant des *Animal Studies* (Michalon, 2017). Le texte est fondé sur le récit de la rencontre des espèces et les relations entre humains et animaux non-humains (Haraway, 2008). Si des frictions peuvent avoir lieu entre les animaux et les humains, par exemple lorsque la coexistence pacifique est rompue par une action inattendue (l'animal peut subitement développer un comportement perçu comme agressif), c'est à terre et entre les humains que se nouent les controverses selon Clouette. Ces dernières portent sur le statut des animaux et/ou la qualification des relations diplomatiques que nous pouvons entretenir avec eux (Morizot, 2016), et, au bout du compte, sur la redéfinition de la frontière entre des animaux et des humains replacés au cœur du vivant. L'humain n'est alors qu'une espèce parmi les autres.

- 36 À partir de ces questions sur l'utilisation partagée d'un espace naturel entre les hommes et les animaux, fussent-ils solitaires, Clouette met au jour des interactions conflictuelles entre les humains au sujet de l'animal « sauvage »<sup>28</sup> rejoignant en cela d'autres travaux questionnant la nature des conflits homme-faune sauvage (Draheim *et al.*, 2015 ; Konrad & Levine, 2021). La manière dont les façons de dire, les façons de faire, les savoirs, les représentations sont associés à l'animal qualifie donc conjointement des configurations humain-non humain (des interactions affectives, scientifiques, juridiques, économiques ou politiques) et des façons d'être au monde et d'interagir avec ses autres occupants qui se découvrent et permettent d'interroger de nouveau le statut de la mer et de ses occupants relativement à l'identité humaine.

## Poursuivre l'exploration des territoires et controverses maritimes

- 37 Les contributions regroupées dans ce dossier éclairent quelques-unes des luttes engagées pour la production d'une connaissance légitime et opérationnalisable dans des formes de régulation de l'espace marin : gestion d'un littoral, querelle d'usages des ressources et de frontières entre humains et non humains, préservation et exploitation du monde marin. La mer est ainsi imbriquée dans un jeu complexe de problèmes, d'acteurs, d'institutions, de normes et de valeurs. Les articles contribuent à rendre explicites des justifications souvent implicites dans l'élaboration des connaissances. Par les arènes étudiées, par les connexions établies, se dessine une mer aux qualifications multiples qui loin de constituer une plaine liquide immuable est en réalité le théâtre de confrontations multiples pour lesquelles la notion de controverse est particulièrement fructueuse. Elle permet en effet, d'envisager ensemble une collection de cas relatifs à

des enjeux maritimes, fondés sur différentes perspectives et qui portent attention à différentes échelles. Si aucune des contributions ne donne une définition explicite ou spécifique de controverse, nous atteler à une telle tâche nous apparaît toutefois à présent nécessaire, afin que l'analyse des controverses conserve sa pertinence et ne se vide pas de sa substance. L'effort de précision et de clarification porte sur plusieurs chantiers complémentaires, dans une visée programmatique. Nous identifions au moins trois :

- 38 Le premier est sans doute le plus évident, même si notre revue de littérature montre qu'il a parfois été perdu de vue : une controverse est avant tout caractérisée par la référence à un désaccord qui tient à l'élaboration de savoirs spécialisés, quels que soient les domaines dont ils émanent. Sans cet élément qui nous paraît fondamental, la spécificité de la notion se dissout et « controverse » peut être remplacée sans que cela soit véritablement problématique, par des termes génériques, tels que « débat » ou « polémique », ou par des mots plus précis pour décrire la nature des relations entre acteurs, comme le suggère par exemple « conflit ».
- 39 Les travaux de Francis Chateauraynaud ont déjà largement contribué au deuxième chantier sur lequel nous souhaitons ici attirer l'attention : la controverse ne désigne pas l'ensemble d'un processus social marqué par la dispute à propos d'un enjeu, mais peut correspondre à des phases spécifiques de la trajectoire d'un enjeu et de la définition d'un problème qui y est liée (Chateauraynaud, 2017). La controverse peut correspondre à un moment précis dans la balistique d'une affaire, celui qui est caractérisé par des incertitudes liées à la production de connaissances (Chateauraynaud, 2011). Ce caractère apparemment restrictif de l'usage de controverse ne limite pas la portée du terme : au contraire, il permet de situer plus précisément les moments de controverse dans l'analyse et d'en considérer la spécificité. Cela permet de mieux appréhender la fertilité d'une phase de controverse dans la trajectoire globale d'une affaire, en mettant par exemple en évidence l'imbrication entre prise en compte de nouvelles connaissances et émergence de nouveaux groupes sociaux (Barthe, 2010).
- 40 Le troisième chantier qui peut être envisagé à l'aune de ce numéro sur les « controverses maritimes » est assurément celui qui réclame le plus grand effort de conceptualisation. Les premiers travaux ont conduit à définir les controverses comme des moments de désaccord explicite entre différentes positions, défendues par des acteurs qui identifient les divergences. La controverse entre Pasteur et Pouchet sur la génération spontanée étudiée par Bruno Latour est de ce point de vue présentée comme paradigmatique (Latour, 1989). C'est également ce vers quoi tend la proposition de Cyril Lemieux, qui définit la controverse comme « un différend entre deux parties [est] mis en scène devant un public, tiers placé dès lors en position de juge » (Lemieux, 2007, p. 195). Or, certaines des situations envisagées dans les articles conduisent à reconsidérer cette approche et à en élargir la focale : tout en conservant l'exigence de mise en jeu d'identification de savoirs spécialisés et de moments spécifiques dans la trajectoire globale d'un problème, nous proposons de considérer comme controverses des situations dans lesquelles des divergences entre acteurs sont potentiellement implicites, ne serait-ce qu'en raison de l'ignorance d'autres manières de considérer la situation envisagée, d'autres manières de voir et de produire des connaissances. Dans de tels cas, les désaccords ne deviennent explicites qu'à l'épreuve d'une mobilisation des connaissances en vue d'éclairer un choix ou de produire une régulation. En d'autres termes, des cosmologies différentes peuvent co-exister pacifiquement, parfois dans

l'ignorance les unes des autres, et peuvent déboucher sur des divergences au moment où les connaissances liées à chaque manière de voir sont mobilisées.

*Le travail sur les controverses maritimes a été initié lors de la deuxième édition de la conférence OCEANEXT dans le cadre des activités de la fédération de recherche « Institut Universitaire Mer Littoral » (IUML|FR CNRS 3473). Nous remercions la Revue d'Anthropologie des Connaissances d'avoir permis de poursuivre et de densifier la réflexion ainsi que les évaluateurs/évaluatrices et le comité de rédaction pour leur accompagnement tout au long de l'élaboration de ce dossier thématique, singulièrement Pascale Trompette et Dominique Vinck. Nous remercions enfin le département de sciences sociales et de gestion d'IMT Atlantique, le médialab de Sciences Po, l'UCO et le CENS-UMR6025/Nantes Université pour leur soutien financier à la publication en OpenEdition et à la traduction.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Acheson, J.M. (1988). *The Lobster Gangs of Maine*. Hanover, and London: University Press of New England.
- Artaud, H. (2014). De l'« efficacité » symbolique des interdits à leur fonctionnalité écologique : Variations sur le « tabou » en milieux maritimes. *Revue d'ethnoécologie*, 6. <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.2055>
- Barthe, Y. (2010). Cause politique et « politique des causes » : La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français. *Politix*, 91(3), 77-102. <https://doi.org/10.3917/pox.091.0077>
- Berkes, F. (1985). Fishermen and “The Tragedy of the Commons”. *Environmental Conservation*, 12(3), 199-206. <https://doi.org/10.1017/S0376892900015939>
- Bessy, C. & Chateauraynaud, F. (1995). *Experts et faussaires : Pour une sociologie de la perception*. Paris : éditions Métailié.
- Biais, G. (2003). Expertise et régulation des pêches : Regard issu d'une démarche systémique. *Nature Sciences Sociétés*, 11(2), 195-201. [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(03\)00051-7](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(03)00051-7)
- Boltanski, L. & Thévenot, L. (1991). *De la justification : Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Boudia, S. & Jas, N. (éd.). (2014). *Powerless science? Science and politics in a toxic world*. New-York: Berghahn Books.
- Bremer, S. & Glavovic, B. (2013). Mobilizing Knowledge for Coastal Governance: Re-Framing the Science-Policy Interface for Integrated Coastal Management. *Coastal Management*, 41(1), 39-56. <https://doi.org/10.1080/08920753.2012.749751>
- Callon, M. (1981). Pour une sociologie des controverses technologiques. *Fundamenta Scientiae*, 12(4), 381-399.
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*, 36, 169-208. <https://www.jstor.org/stable/27889913>

- Callon, M. (1991). Réseaux technico-économiques et irréversibilité. Dans R. Boyer, B. Chavance & O. Godard (éd.). *Les figures de l'irréversibilité en économie* (pp. 195-230). Paris : Éditions de l'EHESS.
- Catanzano, J. & Rey, H. (1997). La recherche halieutique entre science et action : Réflexions sur fond de crise. *Natures, Sciences, Sociétés*, 5(2), 19-30.
- Chaboud, C. & Cury, P. (1998). Ressources et biodiversité marines. *Natures, Sciences, Sociétés*, 6(1), 20-25.
- Chalas, Y., Gilbert, C. & Vinck, D. (éd.). (2009). *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude*. Paris : Archives contemporaines.
- Chateauraynaud, F. (2011). *Argumenter dans un champ de forces : Essai de balistique sociologique*. Paris : édition Pétra.
- Chateauraynaud, F. & Debaz, J. (2017). *Aux bords de l'irréversible : Sociologie pragmatique des transformations*. Paris : éditions Pétra.
- Chanvallon, S. (2016). Regard sur la rencontre animale et pistes méthodologiques. *Natures Sciences Sociétés*, 24(1), 57-66. <https://doi.org/10.1051/nss/2016009>
- Cochoy, F. (2011). Le « calcul » économique du consommateur : Ce qui s'échange autour d'un chariot. *L'Année sociologique*, 61(1), 71-101. <https://doi.org/10.3917/anso.111.0071>
- Collins, H. M. (1985). *Changing order: Replication and induction in scientific practice*. Chicago: University of Chicago Press.
- Cury, P. (2013). Pour une gestion durable des pêches. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 70(2), 14-18. <https://doi.org/10.3917/re.070.0014>
- Cury, P. & Gascuel, D. (2017). L'approche écosystémique : La silencieuse révolution des pêches. Dans F. Euzen, F. Gaill, D. Lacroix & P. Cury (éd.). *L'océan à découvert* (pp. 268-269). Paris : CNRS éditions
- Dahou, T. & Mazé, C. (2021). La mer, un construit politique : La privatisation des territoires et des ressources maritimes en acte. *Vertigo, Hors-série* 33. <https://doi.org/10.4000/vertigo.29593>
- Danto, A., Mazé, C., Macadré, T. & Pertel, L. (2020). Conserver ou exploiter une ressource naturelle vivante. Le cas épineux du phoque, une controverse bien ancrée dans la dichotomie Nature / Culture. *Revue Internationale d'Ethnographie*, 7. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02502005>
- Deldrève, V. (2010). Expertise scientifique et gestion rationnelle des pêches maritimes. *Sciences de la société*, 79, 99-112. <https://doi.org/10.4000/sds.2786>
- Delmas, C. (2011). *Sociologie politique de l'expertise*. Paris : La Découverte
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard.
- Desrosière, A. (1993). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris : La Découverte.
- Desrosière, A. (2008). *L'argument statistique. Gouverner par les nombres* (Vol. 2). Paris : Presses de l'École des Mines.
- Draheim, M. M., Madden, F., McCarthy, J.-B. & Parsons, E. C. M. (éd.). (2015). *Human-wildlife conflict: Complexity in the marine environment*. Oxford: Oxford University Press.
- Dufour, A.-H. (1987). Poser, trainer : deux façons de concevoir la pêche et l'espace. *Écologie humaine*, V(1), 23-45.

- Fressoz, J.-B. (2009). Circonvenir les circumfusa. La chimie, l'hygiénisme et la libéralisation des « choses environnantes » : France, 1750-1850. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56(4), 39-76. <https://doi.org/10.3917/rhmc.564.0039>
- Fressoz, J.-B. (2015). Varech, botanique et politique. Une dispute sur les biens communs et la définition de la durabilité à la fin de l'Ancien Régime. *Courrier de l'environnement de l'INRIA*, 65, 111-121.
- Garcia, S. (1989). La recherche halieutique et l'aménagement : Grandeur et servitude d'une symbiose. Dans J.-P. Troadec (Éd.). *L'homme et les ressources halieutiques. Essai sur l'usage d'une ressource commune renouvelable* (pp. 711-743). IFREMER.
- Garcia, S. M. (2004). Recherche halieutique et gestion des pêches. *Aquatic Living Resources*, 17(2), 91-94. <https://doi.org/10.1051/alr:2004026>
- Gascuel, D. (2009). L'approche écosystémique des pêches, une condition pour l'exploitation durable des océans. *Pour*, 3(202-203), 199-206. <https://doi.org/10.3917/pour.202.0199>
- Gascuel, D., Merino, G., Döring, R., Druon, J.-N., Goti, L., Guénette, S., Macher, C., Soma, K., Travers-Trolet, M. & Mackinson, S. (2012). Towards the implementation of an integrated ecosystem fleet-based management of European fisheries. *Marine Policy*, 36(5), 1022-1032. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2012.02.008>
- Gaurier, D. (2006). Grotius et le droit maritime dans son 'Inleiding tot de Hollandsche rechtgeleerdheid'. In *Annuaire de Droit maritime et océanique* (vol. XXIV, pp. 17-102). Nantes : CDMO. <https://globalhistoryofinternationallaw.files.wordpress.com/2018/06/4-grotius-inleiding.pdf>
- Gaurier, D. (2019). *La liberté des mers selon Grotius et Selden*. Communication présentée aux Journées interdisciplinaires du GIS d'Histoire et Sciences de la mer, Montpellier.
- Gauthier, E. & Gingras, Y. (2015). Controverse. Dans J. Prud'homme, P. Doray & F. Bouchard (éd.), *Sciences, technologies et sociétés de A à Z* (pp. 63-65). Montréal : P.U.M. <https://www.pum.umontreal.ca/catalogue/telecharger/d6d088ff-221b-4128-8310-a79dc09826ff>
- Gillon, Y., Chaboud, C., Boutrais, J., Mullon, C. & Weber, J. (éd.). (2000). *Du bon usage des ressources renouvelables*. Marseille : IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.25310>
- Gingras, Y. (éd.). (2014). *Controverses : Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*. Paris : CNRS éditions.
- Grancher, R. (2015). Écrire au pouvoir pour participer au gouvernement des ressources. L'usage des mémoires dans la controverse sur le chalut (Normandie, premier XIX<sup>e</sup> siècle). *L'Atelier du CRH*, 13. <https://doi.org/10.4000/acrh.6560>
- Grancher, R. (2018). Gouverner les ressources de la mer. Une histoire environnementale de l'inspection des pêches françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Cahiers d'histoire*, 36(1), 45-68. <https://doi.org/10.7202/1054179ar>
- Grancher, R. (2021). La guerre du chalut : Résister au changement technique dans le monde de la pêche (Dieppe, 1818). *Artefact*, 14, 89-107. <https://doi.org/10.4000/artefact.9868>
- Granjou, C. (2003). L'expertise scientifique à destination politique. *Cahiers internationaux de sociologie*, 114(1), 175-183. <https://doi.org/10.3917/cis.114.0175>
- Guillotreau, P. (2008). Introduction générale. Dans P. Guillotreau (éd.), *Mare economicum* (pp. 15-22). Rennes : Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.53789>

- Hallgren, A. & Hansson, A. (2021). Conflicting Narratives of Deep Sea Mining. *Sustainability*, 13(9), 5261. <https://doi.org/10.3390/su13095261>
- Haraway, D. J. (2008). *When species meet*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Hardin G. (1968), "The tragedy of the commons", *Science* 162, 1243-1248. <https://doi.org/10.1126/science.162.3859.1243>
- Huang, M. C. & Watanabe, A. (éd.). (2022). Blue Economy and Finance. *Marine Policy*, 104575. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2021.104575>
- Hung, P.-Y. & Lien, Y.-H. (2022). Maritime borders: A reconsideration of state power and territorialities over the ocean. *Progress in Human Geography*, 030913252210746. <https://doi.org/10.1177/03091325221074698>
- Jasanoff, S. (1990). *The fifth branch: Science advisers as policymakers*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Jasanoff, S. (éd.). (2004). *States of Knowledge*. London: Routledge
- Jasanoff, S., Markle, G., Peterson, J. & Pinch, T. (1995). *Handbook of Science and Technology Studies*. SAGE Publications. <https://doi.org/10.4135/9781412990127>
- Jouffray, J.-B., Blasiak, R., Norström, A. V., Österblom, H. & Nyström, M. (2020). The Blue Acceleration: The Trajectory of Human Expansion into the Ocean. *One Earth*, 2(1), 43-54. <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2019.12.016>
- Karpik, L. (2007). *L'économie des singularités*. Paris : Gallimard.
- Klein, U. (2012). Artisanal-scientific Experts in Eighteenth-century France and Germany. *Annals of Science*, 69(3), 303-306. <https://doi.org/10.1080/00033790.2012.675195>
- Konrad, L. & Levine, A. (2021). Controversy over beach access restrictions at an urban coastal seal rookery: Exploring the drivers of conflict escalation and endurance at Children's Pool Beach in La Jolla, CA. *Marine Policy*, 132(4). <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2021.104659>
- Lambach, D. (2021). The functional territorialization of the high seas. *Marine Policy*, 130, 104579. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2021.104579>
- Lamy, J. (2017). Controverses et STS : stop ou encore ? *Zilsel*, 2(2), 123-130. <https://doi.org/10.3917/zil.002.0123>
- Latour, B. (1989). Pasteur et Pouchet : Hétérogenèse de l'histoire des sciences. In M. Serres (éd.), *Éléments d'histoire des sciences* (pp. 423-445). Paris : Bordas.
- Latour, B. (2005). From Realpolitik to Dingpolitik or How to Make Things Public. In B. Latour & P. Weibel (éd.), *Making Things Public. Atmospheres of Democracy*, Cambridge (pp. 14-41). Cambridge: MIT Press.
- Lazuech, G. (2014). Comment gérer les ressources marines ? Les jeux d'acteurs autour de la Politique commune des pêches. *Économie rurale*, 344, 29-44. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4495>
- Lelong, S. (2009). Les conseils consultatifs régionaux : Vers une nouvelle gouvernance pour les pêches de l'Union Européenne ? *Vertigo*, Hors Série 6. <https://doi.org/10.4000/vertigo.8894>
- Lemieux, C. (2007). À quoi sert l'analyse des controverses ? *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 25(1), 191-212. <https://doi.org/10.3917/mnc.025.0191>

- Levain, A. & Laval, P. (2018). Jusqu'où va la mer ? Une exploration des marges de l'anthropologie maritime. *Revue d'ethnoécologie*, 13. <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.3449>
- Levin, L. A., Mengerink, K., Gjerde, K. M., Rowden, A. A., Ramirez-Llodra, E., Currie, B., Smith, C. R., Sato, K. N., Gallo, N., Sweetman, A. K., Lily, H., Armstrong, C. W. & Bridger, J. (2016). Defining "serious harm" to the marine environment in the context of deep-seabed mining. *Marine Policy*, 74, 245-259. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2016.09.032>
- Locher, F. (2019). Les communs et la mer. Une enquête sur les savoirs de gouvernement des ressources marines (1950-1990). Dans C. Laval, P. Sauvêtre & F. Taylan (éd.). *L'alternative du commun* (chap. X, pp. 151-164). Paris : Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.laval.2019.01.0153>
- Locher, F. (2020). Neo-Malthusian Environmentalism, World Fisheries Crisis, and the Global Commons, 1950s-1970s. *The Historical Journal*, 63(1), 187-207. Cambridge Core. <https://doi.org/10.1017/S0018246X19000116>
- Lubchenco, J. & Grorud-Colvert, K. (2015). Making waves: The science and politics of ocean protection. *Science*, 350(6259), 382-383. <https://doi.org/10.1126/science.aad5443>
- Martin, B. (2014). *Controversy Manual*. Sweden: Irene Publishing.
- McEvoy, A. F. (1986), *The Fisherman's Problem: Ecology and Law in the California Fisheries, 1850-1980*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Méadel, C. (2018). Controverse et débat. *Hermès, La Revue*, 80(1), 247-251. <https://doi.org/10.3917/herm.080.0247>
- Michalon, J. (2017). Les *Animal Studies* peuvent-elles nous aider à penser l'émergence des épistémès réparatrices ? *Revue d'anthropologie des connaissances*, 11(3), 321-349. <https://doi.org/10.3917/rac.036.0321>
- Morizot, B. (2016). *Les diplomates : cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*. Paris : Éditions Wildproject.
- Nadaï, A & Labussière, O. (2014). Dossier « Territoires en transition environnementale » – Recomposer la mer pour devenir offshore : Le projet éolien de Veulettes-sur-Mer. *Natures Sciences Sociétés*, 22(3), 204-218. <https://doi.org/10.1051/nss/2014039>
- Pillon, T. & Vatin, F. (2007). *Traité de sociologie du travail* (2<sup>e</sup> éd.). Toulouse : Octarès.
- Rey, H., Durand, J.-L. & Laloë, F. (éd.). (1995). *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*. Paris : ORSTOM Éditions.
- Rey, H., Catanzano, J., Mesnil, B. & Biais, G. (1997). *Système halieutique : un regard différent sur les pêches*. Paris : IFREMER. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/4300/>
- Rigo, B. (2004). *Altérité polynésienne, ou, les métamorphoses de l'espace-temps*. Paris : CNRS Éditions.
- Robert, C. (2008). Expertise et action publique. Dans O. Borraz & V. Guiraudon (éd.). *Politiques publiques : la France dans la gouvernance européenne* (vol. 1, pp. 309-335). Paris : Presses de Sciences Po.
- Rogers, A., Brierley, A., Croot, P., Cunha, M., Danovaro, R., Devery, C., Alf-Haakon Hoel, Ruhl, H., Sarradin, P.M., Trevisanut, S., Hove, S. V. D., Vieira, H. & Visbeck, M. (2015). *Delving Deeper: Critical challenges for 21<sup>st</sup> century deep-sea research*. Belgium: European Marine Board. <http://rgdoi.net/10.13140/RG.2.1.1868.2327>
- Ros, N. (2019). La privatisation des mers et des océans : du mythe à la réalité. Dans P. Chaumette (éd.) *Transforming the Ocean Law by Requirement of the Marine Environment Conservation / Le Droit de*

- l'Océan transformé par l'exigence de conservation de l'environnement marin.* (chap. 8, pp. 169-187). Madrid : Marcial Pons.
- Ross W. M. (1971), *The Management of International Common Property Resources*, *The Geographical Review*, 61(3), 325- 338. <https://doi.org/10.2307/213431>
- Rothwell, D., Oude Elferink, A. G. & Scott, K. (éd.). (2015). *The Oxford handbook of the law of the sea*. Oxford: Oxford Univ. Press.
- Seto, K. & Campbell, B. (2019). The last commons: (Re)constructing an ocean future. In A. M. Cisneros-Montemayor, W. W. L. Cheung & Y. Ota (éd.), *Predicting Future Oceans* (chap. 35, pp. 365-376). Elsevier.
- Silver, J. J., Gray, N. J., Campbell, L. M., Fairbanks, L. W. & Gruby, R. L. (2015). Blue Economy and Competing Discourses in International Oceans Governance. *The Journal of Environment et Development*, 24(2), 135-160. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2019.04.001>
- Sparenberg, O. (2019). A historical perspective on deep-sea mining for manganese nodules, 1965–2019. *The Extractive Industries and Society*, 6(3), 842-854. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2019.04.001>
- Thévenot, L. (1985). Les investissements de forme. *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, 29, 21-71.
- Tissière, L. & Trouillet, B. (2022). What Participation Means in Marine Spatial Planning Systems? Lessons from the French Case. *Planning Practice & Research*, 1-22. <https://doi.org/10.1080/02697459.2022.2027638>
- Trompette, P. & Vinck, D. (2009). Retour sur la notion d'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3(1), 5-27. <https://journals.openedition.org/rac/18242>
- Trouillet, B. (2006). Réglementation de l'exercice de la pêche et dynamiques d'occupation de la mer côtière. Dans J. Chaussade & J. Guillaume (éd.). *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral* (pp. 353-365). Rennes : PUR.
- Van der Molen, F. (2018). How knowledge enables governance: The coproduction of environmental governance capacity. *Environmental Science & Policy*, 87, 18-25. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.05.016>
- Walters, C. & Maguire, J.-J. (1996). Lessons for stock assessment from the northern cod collapse. *Reviews in Fish Biology and Fisheries*, 6(2). <https://doi.org/10.1007/BF00182340>
- Wright, G. (2015). Marine governance in an industrialised ocean: A case study of the emerging marine renewable energy industry. *Marine Policy*, 52, 77-84. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2014.10.021>

## NOTES

1. Les associations les plus anciennes comme Sea Shepherd (1977) ou Surfrider Europe (1990) ont été rejointes au début des années 2000 par de très nombreuses associations dédiées à l'océan. On pense notamment aux plus connues comme : Tara Ocean 2003 (les récifs coralliens), Bloom 2005 (pour un pacte durable entre les hommes et la mer), Water Family (préservation de l'eau) 2008, Expédition 7 Continent 2009 (lutte contre les pollutions plastiques en mer), Project Rescue Ocean 2015 (pour une sensibilisation environnementale, des mers et des océans).
2. "Arguably, we know more about the moon and Venus than the deep sea and spend considerably more on space exploration than on deep-sea research. It is imperative that we rectify this knowledge (and funding) deficit by moving beyond piecemeal and short-term scientific studies."



3. Principalement : Cairn, Scopus et Web of Science.

4. Que ce soit au niveau de la banque mondiale ou de l'UE, les principes soutenus sont de garantir, notamment par la planification, la meilleure utilisation possibles des espaces marins dans l'intérêt conjoint de l'environnement et du développement économique (Directive 2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime - <http://data.europa.eu/eli/dir/2014/89/oj>).

5. À ce sujet, voir par exemple la définition explicite non spécifique donnée par Brian Martin : "a scientific controversy is a debate, dispute or disagreement about something to do with science. To count as a controversy, the debate needs to occur over an extended period or involve a lot of people. For example, if two scientists argue for a day about which formula to use, no one will pay much attention. But if two major scientific labs argue for years about which formula to use, it makes sense to call this a controversy" (Martin, 2014, p. 21), ou encore la synonymie avec débat établie par le texte de Cécile Méadel : « le même terme renvoie principalement à des débats ou des disputes qui impliquent des sciences ou des techniques, leurs objets, leurs mesures, leurs effets (...). Le terme de controverse est devenu un outil d'analyse courant des sciences sociales pour désigner des affaires qui impliquent des technosciences mais qui, loin de s'y limiter, soulèvent des questions de tous ordres » (Méadel, 2018, p. 247).

6. Grotius composa, le *De jure praedae* (Le droit de prise) entre 1604 et 1606, le chapitre XII *Mare Liberum* est le premier à être édité en 1609 (cf. Gaurier, 2006).

7. On pense ici à la conception du juriste anglais John Selden qui chercha, en vain, à faire valoir dans *Mare Clausum* que la mer était aussi susceptible d'appropriation par des pouvoirs souverains que l'espace terrestre. Selden affirmait qu'il n'y avait aucun fondement historique pour que la mer soit traitée différemment de la terre, et qu'il n'y avait rien d'inhérent à la nature de la mer qui empêchait les États d'exercer une domination sur certaines parties de celle-ci. (Rothwell *et al.*, 2015 ; Gaurier, 2019).

8. En l'occurrence, faire des mers une *res communis* empêchait les Portugais de réclamer le rendu du butin et plus largement interdisait à quiconque de revendiquer une domination (*dominium*) sur les espaces maritimes. Par ailleurs, cela autorisait et légitimait la pêche et l'accès des navires de la compagnie néerlandaise à des passages convoités parmi lesquels le détroit de Malacca (Gaurier, 2006).

9. Une bulle pontificale avait à la fin du XV<sup>e</sup> siècle partagé les territoires et les espaces maritimes entre Portugais et Espagnols, à la suite de leurs conquêtes.

10. Les intérêts de la pêche ont abouti à la constitution d'eaux dites territoriales par la création de Zones économiques exclusives (ZEE) au début des années 1980 et avec elles, des droits nationaux exclusifs à la pêche côtière (bande des 12 000 miles mesurée à partir des côtes). De libre ne reste encore que la Haute mer, et cette liberté est avidement discutée.

11. Nous reprenons cette expression de l'ouvrage de Patrice Guillotreau (Guillotreau, 2008) : « (...) véhiculant hommes et marchandises, fournissant l'énergie des vagues, de la marée et du vent, offrant des protéines à chaque maillon de la chaîne trophique, des matériaux pour la construction. Avec une telle générosité, elle constitue un allié à la fois incontournable et fragile pour l'homme, mû par ses intérêts et ses besoins, justifiant la locution composée de *Mare economicum* » (p. 15).

12. Il en explique les effets délétères dans ses comptes rendus d'inspection donnant à voir par la même occasion les critères déterminants : les filets sont contestables car non sélectifs, prenant des poissons de trop petits compte tenu de la taille des mailles et arrachant les herbiers abritant le poisson.

13. Cette Ordonnance du 31 juillet 1681 de la marine relative à la police des ports, côtes et rivages de la mer s'inspire du modèle de l'ordonnance « Eaux et Forêts » édictée par Colbert en 1669 pour réglementer l'exploitation des forêts. Tous les règlements particuliers du royaume antérieurs relatifs à la question y sont rassemblés.

14. Nous parlons de ressource communalisée au sens où le varech est mis en partage au sein d'une communauté d'usagers. Cette ressource est gérée par la collectivité côtière grâce à des règles d'action collective par lesquelles les acteurs s'organisent. Cette ressource est menacée de surexploitation par l'arrivée d'un nouvel usager.

15. « Véritables figures hybrides, ces hommes étaient socialement reconnus comme des savants (...) En même temps, ils étaient aussi des experts techniques qui possédaient des connaissances techniques sur l'exploitation minière, le génie militaire, l'architecture civile, la sylviculture, l'agriculture, la teinture et la calico-impression, la fabrication du verre et de la porcelaine, etc. Vivant à la fois dans un monde académique et industriel, et participant en outre au monde de la bureaucratie d'État, ils ont personnellement stimulé la circulation des connaissances et des objets entre ces mondes. » (Klein, 2012, p. 303).

16. Ce constat s'inscrit dans un mouvement plus général faisant de l'expertise savante, un de leviers du processus de rationalisation de l'État observé en Europe durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Pillon & Vatin, 2007) et qui a fait reposer l'exercice du pouvoir sur une « connaissance éprouvée » et « tirant sa légitimité de la prospérité économique » (Delmas, 2011, p. 19).

17. Les professionnels de la pêche contestent par ailleurs la pertinence des avis émis et contredisent les diagnostics ouvrant sur des moments de querelles en légitimité des savoirs (Deldrève, 2010 ; Lazuech, 2014).

18. Ceci à la faveur du lancement début 1990 par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM devenu IRD) de l'Action Incitative « Dynamique et usages des ressources renouvelables ».

19. Pour ce qui concerne l'Union Européenne : « Le Comité Scientifique, Technique et Économique de la pêche institué par la décision 2005/629/CE de la Commission peut être consulté sur les questions se rapportant à la conservation et à la gestion des ressources biologiques de la mer afin de s'assurer le concours nécessaire de scientifiques hautement qualifiés, notamment en ce qui concerne les disciplines biologiques, économiques, environnementales, sociales et techniques ». Décision 2005/629/CE de la Commission du 26 août 2005 (JO L.225 du 31.08.2005) art. 48.

20. Outre la biologie et l'économie, on peut citer désormais les biomathématiques, l'océanographie, l'écologie, l'ingénierie des techniques, l'informatique.

21. Le compromis considéré optimal entre exploitation et durabilité est incarné par le concept de Rendement Maximal Durable/ Maximum Sustainable Yield (RMD/MSY), opérationnalisé politiquement par des outils de gestion des pêcheries : TAC (Totaux Admissibles de Captures déclinés en quotas dans la Politique Commune des Pêches) et QIT (Quota Individuel Transmissible, mis en œuvre en Islande). L'approche écosystémique pour « silencieuse révolution des pêches » qu'elle soit (Cury & Gascuel, 2017) n'en serait pas moins bouleversante puisqu'il s'agirait de considérer non pas l'« impact maximum admissible » mais la « recherche d'impact minimum sur les ressources exploitées et sur les écosystèmes » pour qu'une pêche soit considérée « au RMD ». (Gascuel, 2009, p. 203).

22. Le tournant environnemental de la réforme de la PCP en 2002 a été matérialisé par l'institution de conseils consultatifs régionaux (CCR), « une nouvelle forme de participation des parties prenantes à la politique commune de la pêche » : Préambule (1) de la Décision du Conseil du 19 juillet 2004 instituant des conseils consultatifs régionaux dans le cadre la politique commune de la pêche (2004/585/CE).

23. Cf. l'inscription dans les enjeux de connaissances du projet VALPENA pour évaluation des Pratiques de Pêches au regard des Nouvelles Activités : « La spatialisation des activités de pêche est devenue un enjeu de connaissance capital dans un contexte de partage croissant de l'espace maritime (énergies marines renouvelables, extraction de granulats, câbles sous-marins, aires marines protégées, etc.). » <https://valpena.univ-nantes.fr/>

24. La présentation qui est faite de ces 100 pays nous indique qu'ils viennent de bassins maritimes et représentent plus de la moitié des zones économiques exclusives mondiales : maîtrise territoriale et économique semblent ici les plus prégnantes.

25. [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/les\\_engagements\\_de\\_brest\\_pour\\_l\\_ocean\\_cle017c74.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/les_engagements_de_brest_pour_l_ocean_cle017c74.pdf)

26. Cette nouvelle conception est souvent décrite comme un résultat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio +20). Elle vise notamment à établir le prix de la nature et des services écosystémiques fournis à l'économie, et à faire en sorte que ces prix soient intégrés aux décisions d'investissement et aux transactions du marché. Au cœur du problème se trouve la promesse que la nature peut être sauvée en rendant les économies qui en dépendent plus rentables. (Cf. UNEP. (2012) *The Green Economy in a Blue World*).

27. Cette forme nous a questionnés mais force est de constater que, « Quand nous étudions l'intelligence et la créativité des animaux, il est évidemment nécessaire qu'en tant que scientifiques nous soyons créatifs avec nos méthodes » (Bates & Byrne, 2007) (cité par Chanvallon, 2016). Tout un pan des sciences sociales questionne désormais la manière de rendre compte des agencements humain/animal sans anthropomorphisme. Au centre des préoccupations se trouve notamment la volonté de traiter de manière symétrique l'humain et l'animal et d'inventer des méthodologies de collecte et d'analyse capables de qualifier ces interactions humain-animal.

28. Dans son article, « Regard sur la rencontre animale et pistes méthodologiques », S. Chanvallon s'interroge : « Mais qu'est-ce qu'un animal sauvage ? Est-ce un animal qui n'a jamais côtoyé l'espèce humaine ? Comment qualifier alors ces dauphins solitaires qui viennent partager du temps avec l'être humain ? » (Chanvallon, 2016). Ici, nous considérerons l'animal comme sauvage car non contraint par la volonté humaine.

---

## RÉSUMÉS

Cet article liminaire pose une double interrogation : la première concerne la spécificité de la mer comme objet de recherche et la seconde vise à rendre compte de la portée heuristique de la notion de controverse pour appréhender les enjeux maritimes. À partir de différents travaux sur la mer et ses enjeux, cet article montre comment les premières disputes autour de la mer contribuent à sa qualification en espace politique, objet de convoitise et de régulation nécessitant la production de cadres réglementaires spécifiques. L'article s'arrête ensuite sur les liens entre les savoirs produits sur la mer et ses ressources et l'ordre social en s'intéressant notamment aux formes de production et de légitimation de savoirs, à leur hiérarchisation et à leur traduction en décision politique. Enfin, la présentation des articles du dossier permet de mettre l'accent sur la pluralité des mondes sociaux et des registres de justification mobilisés pour qualifier les enjeux maritimes. Ceci nous conduit, in fine, à mettre en lumière les apports d'une approche par le prisme des controverses pour analyser dans un même ensemble des productions pourtant hétérogènes tant du point de vue des perspectives retenues que des échelles prises en compte.

This introduction addresses a dual question: the first concerns the specificity of the sea as an object of research and the second questions the heuristic power of the notion of controversy to understand maritime issues. Based on several studies on the sea and its issues, this article attempts to show how the first disputes over the sea contributed to its qualification as a political

space, an object of competition and regulation, requiring the production of specific political and regulatory frameworks. The article then focuses on the links between the knowledge produced about the sea and its resources and the social order. In particular, it considers the forms of production and legitimization of knowledge, their hierarchization and their translation into political decisions. Finally, the presentation of the articles in the issue allows us to emphasize the plurality of social worlds and justifications mobilized to qualify maritime challenges. This leads us, in fine, to highlight the relevance of an approach through the bias of controversies in order to analyze in the same set of productions that are heterogeneous both from the point of view of the perspectives retained and the scales taken into account.

Esta introducción plantea una doble cuestión: la primera se refiere a la especificidad del mar como objeto de investigación y la segunda pretende dar cuenta del alcance heurístico de la noción de controversia para aprehender las cuestiones marítimas. A partir de diversos textos sobre el mar y su problemática, este artículo muestra cómo las primeras disputas en torno al mar contribuyen a su calificación como espacio político, objeto de codicia y regulación que requiere la producción de marcos reglamentarios específicos. A continuación, el artículo examina los vínculos entre el saber producido sobre el mar y sus recursos y el orden social, centrándose en particular en las formas de producción y legitimación del conocimiento, su jerarquización y su traducción en decisiones políticas. Por último, la presentación de los artículos del dossier pone de relieve la pluralidad de mundos sociales y registros de justificación movilizados para calificar las cuestiones marítimas. Esto nos lleva, en fin, a destacar las aportaciones de un enfoque polémico para analizar, dentro de un mismo grupo, producciones que son, sin embargo, heterogéneas tanto desde el punto de vista de las perspectivas adoptadas como de las escalas tenidas en cuenta. Por último, la presentación de los artículos pone de manifiesto la pluralidad de mundos sociales y registros de justificación movilizados para calificar las cuestiones marítimas. Esto nos lleva, en fin, a destacar las aportaciones de un enfoque polémico para analizar, dentro de un mismo grupo, producciones que son, sin embargo, heterogéneas tanto desde el punto de vista de las perspectivas adoptadas como de las escalas tenidas en cuenta.

## INDEX

**Mots-clés** : controverse, sociologie, maritime, régulation, savoir, pouvoir

**Palabras claves** : controversia, sociología, marítimo, regulación, saber, poder

**Keywords** : controversy, sociology, the maritime sector, regulation, knowledge, power

## AUTEURS

### NICOLAS BENVENU

Enseignant-chercheur au médialab de Sciences Po, les recherches de Nicolas Benvenu se situent au confluent de la sociologie des sciences et de la sociologie des problèmes publics. Ses travaux les plus récents analysent les transformations des activités de recherche face à un impératif de durabilité (*Sustainability Science*). Directeur du programme FORCCAST, Investissement d'avenir 2012 - 2020 (<https://controverses.org/>)

ORCID : <https://orcid.org/0000-0002-6989-663X>

Adresse : Sciences Po médialab, 27, rue Saint Guillaume - FR-75337 Paris Cedex 07 (France).

Courriel : [nicolas.benvenu\[at\]sciencespo.fr](mailto:nicolas.benvenu[at]sciencespo.fr)

**HÉLÈNE DESFONTAINES**

Maîtresse de conférences en sociologie à l'UCO, chercheuse au Centre nantais de sociologie (CENS, CNRS UMR 6025). Ses recherches actuelles portent principalement sur le métier de marin-pêcheur. Elles visent à en saisir les dynamiques professionnelles au travers d'une sociologie des processus d'apprentissage et du travail.

ORCID : <https://orcid.org/0000-0002-1045-8555>

Adresse : UCO, 4 Place André Leroy, FR-49008 Angers (France)

Courriel : [helene.desfontaines\[at\]uco.fr](mailto:helene.desfontaines[at]uco.fr)

**SARAH GHAFARI**

Enseignante Chercheuse en sociologie à IMT Atlantique, Sarah Ghaffari est membre du CENS (UMR CNRS 6025). Actuellement, ses travaux interrogent les dynamiques d'émergence et de transformations des marchés et des organisations pour les transitions énergétique et environnementale.

ORCID : <https://orcid.org/0000-0001-8550-3245>

Adresse : IMT-Atlantique - département Sciences Sociales et de Gestion, La Chantrerie 4 rue Alfred Kastler CS20722, FR-44307 Nantes cedex 3 (France).

Courriel : [Sarah.Ghaffari\[at\]imt-atlantique.fr](mailto:Sarah.Ghaffari[at]imt-atlantique.fr)